



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le neuf juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet :
**Vœu du Conseil municipal de Launaguet pour
une gestion publique de l'eau et de
l'assainissement.**

Délibération n° 2018.07.09.070

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans quelques mois, Toulouse Métropole choisira son mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour une durée de 12 ans.

Le contrat eau-assainissement liant la société Véolia et la ville de Toulouse viendra à échéance au mois de février 2020. Il en sera de même pour la plupart des contrats de délégation de service public ainsi que pour les marchés de prestation des autres communes de la Métropole.

La majorité métropolitaine veut profiter de ce calendrier pour harmoniser les contrats eau-assainissement pour l'ensemble des 37 communes de Toulouse Métropole.

Afin d'anticiper cette échéance, la Métropole a décidé de réaliser une étude comparative entre les deux modes de gestion envisageables et qui coexistent aujourd'hui sur le territoire :

- le système de la régie publique,
- la délégation de service public à une société privée.

Pour les élus du Conseil municipal de Launaguet, l'eau est un bien commun et non une marchandise qui dans un contexte de changement climatique connaît une raréfaction croissante. Cela pose la question fondamentale de l'accès équitable pour tous à cette ressource.

Par ailleurs, la préservation de cette ressource vitale, de sa qualité sanitaire et de l'évolution de son coût, nécessitent un réel contrôle citoyen par les élus et les associations d'usagers.

Nous pensons donc que seule la puissance publique peut pleinement garantir ce contrôle. En effet, certaines communes de la Métropole, en régie directe, bénéficient des tarifs les plus bas de la Métropole pour une eau d'excellente qualité.

Nous constatons également qu'en France et en Europe, de nombreuses agglomérations et métropoles (Paris – Nice – Nantes – Saint-Etienne – Montpellier, ...) font le choix de passer à une gestion publique de l'eau, permettant de rendre le meilleur service public au meilleur coût (15 à 20 % moins cher que la gestion privée).

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Représentés : 4

Absents : 0

Absents excusés : 1

Date convocation et
affichage : 03/07/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Aline FOLTRAN, Gilles LACOMBE, Thierry MORENO, Patricia PARADIS, Pascal PAQUELET, Sylvie CANZIAN, André PUYO, Tanguy THEBLINE, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Caroline LITT, Marie-Claude FARCY, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Ella LOUBET, André CANOURGUES, Natacha MARCHIPONT, Eric FIORE, Georges DENEUVILLE, Georges TRESCASES, Thierry BOUYSSOU.

Étaient représentés (es) : Isabelle BESSIERES (Pouvoir à T. MORENO), Richard LARGETEAU (Pouvoir à G. TRESCASES), Dominique PIUSSAN (Pouvoir à G. DENEUVILLE), François VIOULAC (Pouvoir à T. BOUYSSOU).

Absent excusé : Régis MONTFORT

Secrétaire de séance : Sylvie CANZIAN

Délibération n° 2018.07.09.070

Pour toutes ces raisons, dans une recherche de l'intérêt général, le Conseil municipal de Launaguet affirme sa volonté de défendre la gestion publique de l'eau et de l'assainissement.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de soutenir ce vœu et mandate Monsieur le Maire pour le transmettre au Président de Toulouse Métropole.

Votée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures :

Michel ROUGÉ
Maire



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Représentés : 4 Absents : 0 Absents excusés : 1</p> <p>Date convocation et affichage : 03/07/2018</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Aline FOLTRAN, Gilles LACOMBE, Thierry MORENO, Patricia PARADIS, Pascal PAQUELET, Sylvie CANZIAN, André PUYO, Tanguy THEBLINE, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Caroline LITT, Marie-Claude FARCY, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Elia LOUBET, André CANOURGUES, Natacha MARCHIPONT, Eric FIORE, Georges DENEUVILLE, Georges TRESCASES, Thierry BOUYSSOU.</p> <p>Étaient représentés (es) : Isabelle BESSIERES (Pouvoir à T. MORENO), Richard LARGETEAU (Pouvoir à G. TRESCASES), Dominique PIUSSAN (Pouvoir à G. DENEUVILLE), François VIOULAC (Pouvoir à T. BOUYSSOU).</p> <p>Absent excusé : Régis MONTFORT</p> <p>Secrétaire de séance : Sylvie CANZIAN</p> <p>Délibération n° 2018.07.09.070</p>
---	---